



COMPTE RENDU DE RÉUNION Marseille

Objet: Réunion du consensus autour du projet de Loi

Date et heure: 25 mai 2014 à 15 heures (durée : 3heures)

Rédacteur: Mme Barboura Itidel complété du compte rendu de Monsieur Ouri

Mounir

Fonction/projet : Coordinatrice, chargée du projet auprès du ministère des

Affaires Sociales tunisien (administration sous-traitante : OTE)

Contact: ib.projetcte@gmail.com

Tel.: 0033614286688

Participants المشاركون

Associations présentes Total : 8 associations

Abdelkrim Abour, ADREC, Abdallah Melliti, Marseille Tunisie, Mohamed Ghozzi, Adrec, Barkallah Nassima, Scara B, Bouachir Ezzedine, ATF Var, Bewsaad Moncef, DT, Bekhouch Semira, IRADAT Marseille, Hichri Mokhtar, Radat Marseille, Hichri Mokhtar, Iradat Marseille, Radhouane Sioud, AJ, Azizi Nabil, ISIE ,Ali Karmous-Jedda, L'Horizon Azuréen Seynois, Chahdi Sliman et Haddad Sadok,Association Escens, Ouri Mounir, Echange Solidarité paca Tunisie, Arfaoui Mounir, Anis Bensaad, Mhedhebi Bechir, LTDH, Moussa Salim, avocat , El Bach Hichem.et Maitre Mokhtar Messaoud,Lyon.

النشر- الإستشارة: العموم Diffusion - Consultation: Tout public

Adresse web <u>www.projet-hcte.org</u>

Facebook : https://www.facebook.com/pages/Ensemble-POUR-UN-HAUT-conseil-DES-Tunisiens-

%C3%A0-IETRANGER/586815724747223?ref=hl

Lien vidéo

Thèmes et questions abordées	Société Civile	Coordinatrice
Présentation de la mission, des travaux, du draft concernant le projet de Loi, lancement du débat sur les articles polémiques.		
Etant donné le niveau d'information hétérogène, Il fallait reprendre un certain nombre de points et retracer l'historique du projet depuis 2012.		
Les citoyens sont venus de Marseille, de Toulon, de Fréjus, de Lyon (notamment des citoyens qui ont accompagné la coordinatrice)		
Un retard inopiné « de l'invitée » a permis des échanges de points de vue sur la question, sur leur attachement à être impliqué dans le projet du Haut Conseil des Tunisiens à l'Etranger et de leur rejet des méthodes jusque-là mise en œuvre du fait qu'elles ne répondent pas à cette aspiration.		
L'ordre du jour s'est attaché à cibler les points suivants : 1. Présentation de l'historique du projet 2. Débat sur le projet ainsi que le processus de consultation 3. Mesure à suivre pour le suivi du projet.		
Une contradiction dans la procédure a été soulevée dans un long débat :		
D'une part le délai imposé par les autorités tunisiennes quant à la remise du rapport pour le 31 mai et d'autre part l'attachement et la motivation des citoyens à l'étranger dans l'intégration à ce processus de consultation qui devrait puiser dans une démarche participative. Certains citoyens perçoivent « un mépris de cet attachement à l'égard de leur volonté d'y participer pleinement »		
Les présents ont demandé à la coordinatrice de réclamer le report de la remise de ce rapport pour quelques mois nécessaires afin de leur permettre de s'impliquer effectivement dans ce travail sans subir « le bureaucratisme de l'administration tunisienne. »		
La mission du coordinateur a permis de recevoir et d'entendre des revendications similaires dans plusieurs zones consulaires consultées. Son rapport tiendra compte de ces éléments capitaux et indispensables à la		

pérennité du projet.

Ces éléments ainsi que les doléances sont portées dans le compte rendu et retranscrits dans le document à remettre aux autorités pour le 31 mai.

Concernant cette question de report : Une nécessité de concerter les autres associations ayant participé au processus de consultation permettrait de récolter et de transmettre les demandes des citoyens de la manière la plus représentative.

Comment assurer un suivi efficace et continu des citoyens ayant participé aux travaux de consultation?

La proposition qui a été retenue est celle de la création d'un cadre qui doit s'approprier ce projet (formé essentiellement des représentants d'associations ou de citoyen actif dans le projet)

Des noms ont été inscrits sur une liste ouverte et qui sera complétée par la coordinatrice par celles et ceux qui veulent y souscrire.

Ces personnes pourront porter leur avis et recommandations quant aux comptes rendu établis par la coordinatrice en veillant à suivre la synthèse des propositions rédigées d'une part puis dans un second temps, ce cadre pourra suivre les prochaines étapes avec les autorités tunisiennes pour pouvoir continuer à émettre leur recommandation.

Le suivi du projet :

Les avis étaient majoritairement d'accord sur la création d'un cadre de suivi émanant de la société civile. La création de ce cadre devra être annoncée aux autorités tunisiennes dans le rapport qui sera remis par la coordinatrice.

Des citoyens ont défendu l'idée qu'il devait être rendu public et annoncé aux élus de l'assemblée constituante (éventuellement aux associations de la société civile, les syndicats et les partis politiques..).

Les citoyens présents se sont mis d'accord pour que le cadre naissant puisse prendre la charge concrète de la mise sur pied du conseil de l'immigration après le 31 mai.

Conclusion et Prochaines étapes

Le projet n'a pas été débattu efficacement dans le sud de la France par manque de communication ainsi que par un faible accompagnement. Une seule association de Nice a transmis un projet qui sera prochainement publié.

Les problématiques de terrain liées au contexte sociologique ont pris le dessus sur le débat de ce jour.

Un temps d'échange a permis de comprendre l'étendue des préoccupations des citoyens du sud dans leur quotidien. Les secondes générations, l'échec scolaire, les problèmes des retraités, de la langue arabe sont autant de problématiques qui ont donné une motivation plus légitime à vouloir participer et suivre le projet pleinement et efficacement. Ce constat a finalement donné raison à la requête d'un comité de suivi et d'un délai de consultation supplémentaire pour les citoyens impliqués.